

CONCOURS PÂQUES 2022

RÈGLEMENTS



> Article 1

Le Service des Loisirs de Saint-Barnabé organise un concours de dessins sur le thème « Dessine ton œuf de Pâques » défini par le présent règlement. Ce concours est réservé aux résidents de Saint-Barnabé.

> Article 2

Le concours respecte le calendrier suivant :

- 11 avril : ouverture du concours
- 14 avril : clôture de l'envoi des photos de dessins
- 15 au 17 avril : vote du public via la page officielle Facebook de la Municipalité de Saint-Barnabé
- 18 avril : publication des résultats sur la page Facebook

> Article 3

Le concours de dessins est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 8 ans.

La participation aux concours est gratuite.

Le participant doit être un résident de la Municipalité de Saint-Barnabé.

> Article 4

Les prix sont répartis selon les 2 catégories d'âges suivantes

catégorie 1 : 3 à 5 anscatégorie 2 : 6 à 8 ans

Article 5

Un seul gagnant est désigné par catégorie d'âge. Le gagnant est celui qui obtiendra le plus grand nombre de votes du public via la page Facebook de la Municipalité de Saint-Barnabé.

Un prix par famille quelque soit la catégorie d'âge.

Le prix doit être accepté tel que décerné, sans substitution à un autre prix. Il n'est ni transférable ni monnayable.

Des prix de participation seront attribués par tirage au sort : seuls les participants n'ayant pas obtenu le plus grand nombre de votes sont admissibles au tirage au sort par souci d'équité.

Aucune réclamation ne sera admise.

> Article 6

Chaque gagnant sera averti par courriel.

À compter du jour où le courriel est envoyé, le gagnant dispose de sept jours ouvrables pour récupérer son prix au bureau municipal de Saint-Barnabé. Dans le cas contraire, son prix sera attribué au suivant.

> Article 7

À tout moment, le Service des Loisirs se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si des circonstances l'exigent.

> Article 8

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.